Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le **16 janvier 2024**, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 639-2023 ayant pour titre « Règlement numéro 639-2023 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 et les modalités de leur perception ».

Toute personne intéressée par ledit règlement peut le consulter au bureau municipal situé au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre et sur notre site internet sous l'onglet « Vivre à St-Benoît/Règlement ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 14e jour du mois de février 2024

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière-Trésorière

****

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 14e jour du mois de février 2024.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière-Trésorière